



Communiqué de Presse

Depuis plusieurs jours, le Quartier Femmes du Centre Pénitentiaire de Toulouse/Seysses est le théâtre de violences inouïes perpétrées par une seule et même personne détenue.

Incarcérée le 15 décembre 2020 pour des menaces réitérées de crime contre les personnes, cette jeune délinquante âgée d'à peine 19 ans, multiplie les menaces, insultes, tentatives d'agression physique et provocations en tous genres, de jour comme de nuit, sur les personnels pénitentiaires !

Le 25 décembre dernier, elle met le feu aux draps de sa cellule et à des papiers, obligeant les agents à intervenir pour sortir sa codétenue incommodée par la fumée, avant de maîtriser la forcenée qui voulait en découdre avec le personnel.

Des crachats, des tentatives de morsures, des injures et des menaces intolérables : *« Sales putes, sales bâtards, sales Français je vais vous tuer, vous, vos enfants, toute votre famille, vous allez voir sur le coran de la Mecque Daesch vous aura, vous allez crever je vous le dis...Daesch est en route pour vous tuer ! »*

Le 26 décembre, alors qu'elle doit voir 2 médecins dont un psychiatre, rebelote, elle tente de mordre, de porter des coups et menaces les agents sous le regard médusé des deux personnels soignants.

La réponse apportée par l'administration et le corps médical : maintien de la personne détenue en détention normale, avec une surveillance toutes les 30 mn en service de nuit, soit 24 rondes effectuées par 1 seul et même agent, sous une pluie d'injures et de menaces. Les personnels sont à bout !

Cette gestion frileuse de notre administration et l'absence de prise de décision du corps médical est inacceptable !! Attendent-ils qu'un agent soit blessé pour enfin prendre des mesures concrètes et appropriées ?

Pour le SPS, si la détenue souffre de troubles psychiatriques, elle n'a rien à faire en détention normale mais doit être placée en structure adaptée comme l'UHSA. Si la détenue a toutes ses facultés mentales elle doit être placée au Quartier Disciplinaire pour répondre de ses actes !

Le SPS prévient : il ne sera pas frileux et saura prendre ses responsabilités si un agent devait faire les frais de ces insuffisances